

A envoyer en LRAR avant fin septembre

Objet : recours gracieux contre la décision de non attribution de la prime exceptionnelle « covid »

Références :

- *Décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19*
- *Note DAF C3-2020 n°0021 du 22 juin 2020*

J'ai l'honneur de porter devant vous un recours gracieux contre la décision de non attribution de la prime exceptionnelle prévue par le décret cité en référence. En effet, j'ai constaté que cette prime exceptionnelle (IR 0078) ne m'a pas été versée sur le traitement du mois d'août 2020, conformément à la note de la DAF du 22 juin 2020 citée en référence. Ce non versement vaut décision de non attribution, ce que je conteste par la présente.

Tout d'abord, le versement de cette prime n'a fait l'objet d'aucune circulaire, se concrétisant donc par l'absence de publicité auprès des agents potentiellement éligibles.

Ensuite, le décret précise en son article 3 que *sont considérés comme particulièrement mobilisés au sens de l'article 1er les personnels pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé.*

En effet, j'ai été soumis à des sujétions exceptionnelles et à un surcroît d'activité objectivable et quantifiable :

J'ai assuré la continuité administrative au sein de mon établissement en tant que (indiquer la fonction) en continuant mes tâches habituelles et en prenant en charge en plus de nouvelles tâches pour suppléer aux absences des autres personnels comme par exemple, les personnels de la collectivité territoriale ou encore les autres personnels administratifs de l'établissement qui été placés en ASA (autorisation spéciale d'absence).

J'ai remboursé les voyages scolaires, fait le ménage, sorti les poubelles, nettoyer les toilettes... (il faut citer et détailler toutes les activités supplémentaires qui sont quantifiables et objectivables).

Par conséquent, je vous demande de réexaminer ma situation administrative durant le confinement et de m'attribuer cette prime exceptionnelle prévue par le décret cité en référence sur mon prochain traitement. Dans le cas contraire, je me verrai dans l'obligation de porter ce recours devant la juridiction administrative.

Facultatif : (lettre en forme administrative) *Je vous remercie par avance, (M. le recteur, Mme la rectrice), de la prise en compte de ces éléments et je vous prie d'agrérer l'expression de mes respectueuses salutations.*